

[letelegramme.fr](https://www.letelegramme.fr)

Lannion - Trégor-bicyclette. Un recours contentieux contre le projet de quatrième pont

Le Télégramme

7-8 minutes

Le Télégramme

Publié le 07 février 2019 à 18h49 Modifié le 07 février 2019 à 18h50



Raphaël Chapalain (à droite) succède à François Losfeld, à la présidence de Trégor-bicyclette.

Après dix années à la présidence de Trégor-bicyclette, François Losfeld a passé le relais, mardi, à Raphaël Chapalain, à l'issue de l'assemblée générale.

En treize années d'existence, l'association a contribué à

développer l'usage du vélo au quotidien, dans la région, en menant des actions auprès des collectivités locales. À ce sujet, les membres de l'association sont inquiets concernant la circulation des cycles et piétons sur le futur pont du Léguer.

« Malgré les déclarations du président de Lannion-Trégor Communauté, qui se dit ouvert à la concertation, et malgré plusieurs demandes, nous n'avons pas réussi à obtenir de rendez-vous à ce sujet. Nous allons donc lancer un recours contentieux devant le tribunal administratif pour forcer LTC à respecter la loi Faure. Si notre action n'aboutit pas, aucun cycliste ou piéton ne pourra emprunter ce nouveau pont, ce qui est en contradiction avec les propres engagements pris par LTC de développement des mobilités douces », ont précisé les membres de l'association.



(Photo d'archives)

Concernant le chaucidou de Serval, en direction de Beg-Léguer, après une année d'expérimentation, les membres de l'association ont livré un constat aux services techniques de la ville. « Nous sommes convaincus que ce type d'aménagement est bon, mais il faudrait à la fois réussir à baisser la vitesse des véhicules, mais aussi mieux faire connaître son fonctionnement aux différents usagers. »